

Guide de sécurité des événements

Fierté :

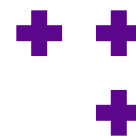


**personnes participant
aux événements
Fierté et 2ELGBTQI+**

Guide pour les personnes 2ELGBTQI+ et leurs alliés sur la façon de demeurer en sécurité malgré l'augmentation des manifestations de haine anti-2ELGBTQI+ pendant les événements publics

Egale

fierté
CANADA
pride



Remerciements

Le Guide de sécurité des événements Fierté a été établi par Egale Canada et Fierté Canada Pride avec l'aide du Réseau canadien anti-haine.

À propos d'Egale Canada

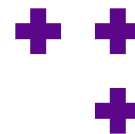
Egale est la principale organisation du Canada s'occupant des personnes et des enjeux 2ELGBTQI+. Nous améliorons et sauvons des vies grâce à la recherche, à l'éducation, à la sensibilisation et à la promotion des droits de la personne et de l'égalité au Canada et dans le monde entier. Nos travaux aident à créer des sociétés et des systèmes qui sont le reflet de la vérité universelle que toutes les personnes sont égales et aucune n'est autre.

egale.ca | [@egalecanada](https://twitter.com/egalecanada) | info@egale.ca

À propos de Fierté Canada Pride

Fierté Canada Pride (FCP) est l'association nationale des organisations de la fierté canadiennes. La mission de FCP est de renforcer les organisations de la fierté et les communautés 2ELGBTQIA+ en élevant les personnes marginalisées, pratiquant la réconciliation dans l'action, collaborant intentionnellement, accroissant les capacités et militant en faveur d'un changement systémique. FCP envisage un monde où les mouvements et les communautés Fierté et 2ELGBTQIA+ sont interreliés, accessibles, comptables, intersectionnels et équitables.

fiertecanadapride.org | [@FCP_Canada](https://twitter.com/FCP_Canada) | hello@fiertecanadapride.org



À propos du Réseau canadien anti-haine

Le Réseau canadien anti-haine surveille, dénonce et contre les mouvements, les groupes et les personnes faisant la promotion de la haine au Canada à l'aide de tous les outils raisonnables, légaux et éthiques dont il dispose.

antihate.ca | [@antihateca](https://twitter.com/antihateca) | info@antihate.ca

Avec l'appui généreux de :



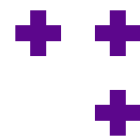


Table des matières

Introduction	5
---------------------------	----------

Au sujet du Guide de sécurité des événements Fierté	7
---	---

Notions juridiques	8
---------------------------------	----------

Qu'est-ce qu'un crime haineux?	9
--------------------------------------	---

Pourquoi les manifestations haineuses sont-elles permises et quelles restrictions juridiques s'y appliquent?	12
--	----

Signaler un crime haineux.....	14
--------------------------------	----

Participer à des événements communautaires Fierté et 2ELGBTQI+	15
---	-----------

Se préparer à participer à la Fierté	16
--	----

Connaissez vos droits	20
-----------------------------	----

Scénarios à prévoir...Que faire si ça arrive?	22
---	----

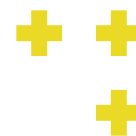
Autres mesures possibles	26
---------------------------------------	-----------

Ressources de soutien	28
------------------------------------	-----------



Introduction

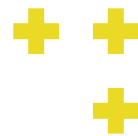
[Au sujet du Guide de sécurité des événements Fierté](#)



Introduction

Il est bien connu que les communautés, les droits et les libertés des personnes 2ELGBTQI+ sont menacés. Il y a eu une augmentation exponentielle des mouvements anti-2ELGBTQI+, haineux et critiques du genre dans l'ensemble du Canada. Les médias regorgent d'articles sur l'annulation de l'heure du conte avec une drag queen ou sa perturbation par des personnes manifestantes animées par la haine. Nous avons vu la transphobie et l'homophobie se propager dans les écoles secondaires et postsecondaires, des réunions des conseils d'administration aux conférences sur les campus. Des drapeaux de la fierté, le symbole même de la solidarité et de l'inclusion des personnes 2ELGBTQI+, se font profaner et, pire encore, des institutions et des municipalités décident de ne pas hisser le drapeau de la fierté, ce qui portent de nombreuses personnes à se sentir seules et à se demander si elles peuvent afficher leur identité en toute sécurité.

Si l'histoire récente est un indicateur de ce que l'avenir nous réserve, qu'on sache que les communautés 2ELGBTQI+ et leurs alliés ne se croiseront pas les bras pendant que nos droits, nos libertés et notre sécurité sont menacés. Que ce soit en descendant dans la rue pour marquer la Fierté, en organisant une heure du conte avec une drag queen ou un autre événement communautaire faisant la promotion de l'inclusion ou en participant à pareil événement, il est indispensable que nous prenions des mesures concrètes pour contrer cette vague de haine anti-2ELGBTQI+. Nous ne devons laisser personne bafouer notre Fierté.



Au sujet du Guide de sécurité des événements Fierté

Le Guide de sécurité des événements Fierté a été établi par Egale Canada et Fierté Canada Pride avec l'aide du Réseau canadien anti-haine en tant que solution immédiate provisoire de promotion de la sécurité au cours des événements Fierté et d'autres événements des 2ELGBTQI+ devant la montée de la haine, de la discrimination et la violence anti-trans et anti-2ELGBTQI+.

Le Guide de sécurité des événements Fierté pour les personnes 2ELGBTQI+ et leurs alliés qui participent à des événements Fierté ou autres communautaires comprend les réponses aux questions et scénarios juridiques les plus courants et des conseils sur la sécurité, des ressources de soutien et d'autres mesures à prendre pour combattre la montée de la haine, de la discrimination et de la violence anti-trans et anti-2ELGBTQI+.

Voir aussi : [Guide de sécurité des événements Fierté : organisateurs et organisatrices d'événements Fierté et communautaires](#)

Avis d'exonération de responsabilité : Ce document comprend de l'information au sujet de considérations juridiques appropriées mais ne doit pas être considéré comme un avis juridique.

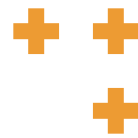


Notions juridiques

[Qu'est-ce qu'un crime haineux?](#)

[Pourquoi les manifestations haineuses sont-elles permises et quelles restrictions juridiques s'y appliquent?](#)

[Signaler un crime haineux](#)



Qu'est-ce qu'un crime haineux?

Techniquement parlant, le crime haineux n'existe pas au Canada (voir la section intitulée [Discours haineux au Canada](#)). Ce que de nombreux membres du public appellent des crimes haineux sont des crimes qui, selon la loi, sont motivés par la haine ou le préjugé. Il s'agit d'infractions commises à l'égard d'une personne ou d'un bien qui sont motivées entièrement ou partiellement par la haine, le parti pris ou le préjugé à l'endroit d'un groupe identifiable. Ce groupe peut être distingué par sa race, sa nationalité, son origine ethnique, sa couleur, sa religion, son sexe, son âge, ses capacités mentales ou physiques, son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre. Les infractions criminelles de presque tout type peuvent être motivées par la haine.

Les infractions criminelles haineuses peuvent comprendre les actes de violence ou d'hostilité tels que les agressions (fait de frapper une personne ou de cracher dessus) ou l'endommagement d'un bien (voir la section intitulée [Principaux indices qu'un crime haineux peut avoir été commis](#)). Ce qui importe, c'est que ces actes visent délibérément des personnes ou des biens en raison de la haine de la personne contrevenante à l'endroit du « groupe identifiable ». Le *Code criminel* exige que le tribunal qui impose une peine à l'égard d'une infraction tienne compte du fait que celle-ci a été motivée ou non par la haine, le parti pris ou le préjugé à l'endroit de tout groupe identifiable ou par tout autre facteur semblable.

Qu'est-ce qu'un incident haineux?

Un incident haineux est toute action ou conduite non criminelle qui est motivée par la haine à l'endroit d'un groupe identifiable. Les incidents haineux peuvent comprendre les insinuations raciales, homophobes, transphobes ou autres discriminatoires, les insultes portant sur la tenue vestimentaire et l'identité ethnique ou religieuse d'une personne (par exemple, une dispute survenant dans un parc qui en vient aux propos injurieux, méprisants ou discriminatoires). Ces incidents peuvent être très dommageables et causer du stress émotif et psychologique. Il est important de noter que les incidents haineux peuvent rapidement dégénérer en crimes haineux.



Principaux indices qu'un crime haineux peut avoir été commis

1	Commentaires exprimés pendant l'infraction.
2	Motivation de l'auteur ou même absence de motif apparent.
3	Fait que la victime juge qu'elle est visée.
4	Exposition de symboles haineux ou propos et gestes haineux.
5	Manière dont l'infraction a été commise.
6	Répétition d'actes harcelants, humiliants ou intimidants.
7	Autres circonstances pertinentes entourant l'infraction.

Discours haineux au Canada

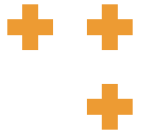
Les articles 318 et 319 du *Code criminel* portent sur la propagande haineuse. Celle-ci est définie dans le *Code criminel* comme étant « tout écrit, signe ou représentation visible qui préconise ou fomente le génocide, ou dont la communication par toute personne constitue une infraction aux termes de l'article 319 ». Les infractions sont les suivantes :

1. Article 318 - [Encouragement au génocide](#)
2. Article 319 (1) - [Incitation publique à la haine](#)
3. Article 319 (2) - [Fomenter volontairement la haine.](#)

Le contexte est extrêmement important dans les enquêtes sur la propagande haineuse. Sauf dans le cas de *l'incitation publique à la haine*, les procureurs doivent obtenir le consentement du procureur général avant de porter des accusations.

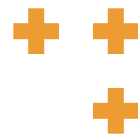
Charte canadienne des droits et libertés

La liberté d'expression est une liberté fondamentale garantie par la [Charte canadienne des droits et libertés](#). L'article 2 de la Charte stipule que « chacun a les libertés fondamentales suivantes » :



- A. liberté de conscience et de religion;
- B. liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
- C. liberté de réunion pacifique;
- D. liberté d'association.

La liberté de tenir un discours haineux n'est pas protégée par la Charte.

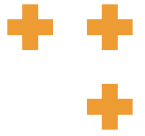


Pourquoi les manifestations haineuses sont-elles permises et quelles restrictions juridiques s'y appliquent?

Le droit à la liberté d'expression, y compris le droit de manifester, est indispensable à toute démocratie. Bien qu'il ne soit pas illégal de faire des déclarations haineuses et odieuses au sujet de groupes protégés, la propagande haineuse, dont nous avons traité ci-dessus, est une des restrictions applicables aux discours de ce genre. Toutefois, l'interdiction de la propagande haineuse est rarement une raison d'arrêter une personne sur-le-champ. Les accusations de propagande haineuse ont plutôt tendance à être portées après l'incident, force documentation à l'appui.

La police peut utiliser d'autres instruments juridiques pour arrêter les manifestantes ou manifestants haineux ou les retirer des événements communautaires 2ELGBTQI+. Selon un [examen indépendant](#) sur l'incapacité du service de police de Hamilton de protéger la Fierté Hamilton contre les groupes haineux en 2019, les restrictions suivantes s'appliquent aux manifestations animées par la haine :

- Méfait consistant à nuire à l'utilisation ou à la jouissance légale de biens par d'autres personnes, particulièrement dans le cas des événements Fierté tenus en vertu de permis.
- Les manifestantes ou manifestants haineux qui communiquent avec les personnes participant à la Fierté d'une manière qui donne à celles-ci lieu de craindre raisonnablement pour leur sécurité physique peuvent se voir accuser de harcèlement criminel ou de proférer des menaces.
- Les manifestants ou manifestantes très tapageurs et agressifs ou indisciplinés peuvent se voir accuser de troubler l'ordre public et leur rassemblement peut être considéré comme un attroupement illégal, ce qui permettrait à la police de les disperser.



- Bien que cela varie selon la municipalité, de nombreuses municipalités ont des règlements applicables au comportement à tenir dans des espaces publics, y compris l'exigence de l'autorisation de l'utilisation d'amplificateurs de volume (tels que les haut-parleurs et les mégaphones).
- Voir la [lettre d'Egale Canada incitant les gouvernements de tous les ordres à combattre la haine anti-2ELGBTQI+](#) pour consulter une liste des recommandations sur la réglementation et d'autres questions de sécurité et d'inclusion que vous pouvez partager avec votre municipalité.



Signaler un crime haineux

Signalement urgent d'un crime haineux	Signalement non urgent d'un crime haineux
<p>Pour signaler une urgence, composez le 911</p>	<p>Pour procéder à un signalement, composez un numéro qui n'est pas un numéro d'urgence de votre service de police local ou rendez-vous à votre poste de police local pour le faire en personne.</p>
<p>Les circonstances qui rendent le signalement du crime haineux urgent comprennent les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">⚠ Un crime est en cours;⚠ Il existe une menace immédiate à votre sécurité;⚠ Il y a une menace immédiate à la sécurité d'une autre personne;⚠ Un danger imminent d'acte criminel pèse sur un bien.	<p>Les circonstances qui entourent un crime haineux dont le signalement n'est pas urgent comprennent les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">⚠ Vous êtes victime d'un crime haineux mais cela ne présente pas une menace imminente à votre sécurité;⚠ Une autre personne est victime d'un crime haineux mais il n'y a pas de menace imminente à sa sécurité;⚠ Des publications sur Internet ou les médias sociaux comprennent des menaces, font la promotion de la haine ou indiquent un acte criminel à l'égard d'une personne ou d'un bien;⚠ Un bien a été visé par un crime haineux.



Participer à des événements communautaires Fierté et 2ELGBTQI+

[Se préparer à participer à la Fierté](#)

[Connaissez vos droits](#)

[Scénarios à prévoir...Que faire si ça arrive?](#)



Se préparer à participer à la Fierté

Que vous participiez pour la première ou la trentième fois à la Fierté, que vous soyez une personne 2ELGBTQI+ ou une personne alliée, il est indispensable de bien se préparer pour que la Fierté soit la plus sécuritaire possible pour vous et pour les autres. Nous avons recueilli des conseils pour vous aider à prendre les meilleures décisions possibles pour vous-même et votre groupe.



Familiarisez-vous avec le protocole de sécurité de l'événement.

Vous voudrez particulièrement savoir :

- Quelle procédure les personnes organisant l'événement ont prévu de suivre en cas d'incident haineux
- Si des forces de police ou de sécurité seront présentes sur les lieux
- Où se trouvent les services d'urgence, les zones de sécurité et les sorties



Planifiez votre arrivée et votre départ.

- Si l'événement a lieu dans un secteur qui ne vous est pas familier, pensez à le visiter auparavant ou à prendre le temps de consulter une carte pour vous orienter.



Participez-y avec un(e) ami(e) ou un groupe. N'y allez pas seul si possible – l'union fait la force.

- Il peut être difficile de retrouver un groupe au cours d'un événement à grande participation. Pensez à rassembler le groupe d'avance ou en dehors du lieu de l'événement.
 - Si vous prévoyez vous rassembler à l'intérieur du lieu de l'événement, désignez une heure précise et un emplacement précis (par exemple, un café plutôt qu'une intersection).
- Désignez un lieu de rassemblement auquel peut se rendre toute personne qui s'égare de son groupe.



Consultez les comptes des personnes qui organisent l'événement sur les médias sociaux avant et pendant l'événement.

- Il se peut que ces personnes doivent communiquer des annulations, des changements de dernière minute ou des mises à jour sur la sécurité



Décidez du degré de visibilité que vous souhaitez avoir pendant l'événement.

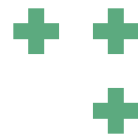
- Pendant les événements Fierté, les gens s'habillent, se maquillent et utilisent des accessoires pour s'amuser, pour indiquer leur appartenance à une sous-culture particulière, pour faire une déclaration politique ou pour bien d'autres raisons. L'habillement est un élément important de la Fierté.
- Il vous appartient de déterminer comment vous souhaitez vous vêtir pour participer à la Fierté. Certaines personnes préfèrent porter des vêtements qui n'indiquent pas qu'elles participent à un événement Fierté parce que cela les sécurise.
- Peu importe votre décision, assurez-vous d'être à l'aise avec la perception de votre participation à un événement communautaire 2ELGBTQI+. Rappelez-vous qu'il est probable que des gens qui vous entourent prennent des photos qui seront publiées en ligne.



Voyez à ce que votre bagage soit léger mais comprenne tout ce qu'il faut

- Abstenez-vous de porter un grand sac si possible, car les gardes de sécurité de l'événement peuvent fouiller les sacs selon le protocole de sécurité de l'événement.
- Apportez votre téléphone, chargeur et bloc-pile.
 - Songez à remplacer l'économiseur d'écran de votre téléphone par un message indiquant qui appeler en cas d'urgence, par exemple s'il vous arrive un malheur ou que vous perdez vos effets personnels.
 - Notez les numéros de téléphone de parents ou amis sur un bout de papier au cas où votre téléphone mobile s'épuiserait.
- Apportez de l'eau et une collation, des pièces d'identité officielles et un masque.
- Certaines personnes aiment apporter des paillettes, des autocollants et d'autres articles amusants!

Voir aussi [Fierté 101 : Guide de soin de soi pour les personnes qui s'apprêtent à aller à la Fierté pour la toute première fois](#), [Pride Safety 101](#) et [Tips to Stay Safe during Pride](#)



Connaissez vos droits

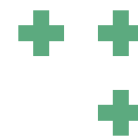
Vous avez des droits et des obligations quand vous interagissez avec la police et des commerçants environnants. Ces droits sont prévus par la loi. Le fait de connaître vos droits peut éclairer vos interactions avec d'autres personnes, mais rien ne garantit que ces droits seront respectés. Les membres des communautés surpolicées, y compris les personnes noires, autochtones, racialisées et 2ELGBTQI+, font souvent l'objet d'une attention négative de la police ou d'autres intervenants même s'ils n'ont rien fait de mal.

La *Charte canadienne des droits et libertés*, qui fait partie de la Constitution du Canada, indique les restrictions des pouvoirs du gouvernement, y compris la police.

Votre droit de vous réunir et de manifester pacifiquement en public est garanti par la *Charte*. Le sont également votre droit de ne pas faire l'objet de fouilles ou de saisies abusives par la police et votre droit de ne pas vous faire détenir et emprisonner arbitrairement.

Dans la pratique, vos droits garantis par la *Charte* signifient :

- ✓ Qu'on ne peut pas vous empêcher de participer à une manifestation pacifique comme un événement Fierté.
- ✓ Que si la police vous approche pour vous poser des questions, vous avez le droit de refuser de répondre, même si vous avez été détenu ou arrêté. Vous avez le droit de quitter les lieux à moins qu'on vous arrête et détienne, auquel cas vous avez le droit de savoir pourquoi ([Black Legal Action Centre](#)).
- ✓ Vous devez indiquer votre nom et votre date de naissance si la police vous les demande ([Justice pas-à-pas](#)).
- ✓ La police ne peut vous fouiller que si vous y avez consenti, qu'elle a un mandat de perquisition ou qu'elle vous arrête. Si vous êtes détenu, elle ne peut que vous palper pour s'assurer que vous n'avez pas d'arme.



- ✓ Vous avez le droit de préciser le genre de l'officier qui vous fouillera ([Justice pas-à-pas](#))

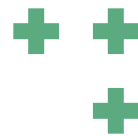
À noter

Le droit de manifester est un droit reconnu par la loi, mais la police peut quand même arrêter des personnes participant à une manifestation. Il arrive que des personnes prenant part une manifestation voient porter des accusations criminelles contre elles même si elles ne font rien d'illégal – particulièrement si elles font partie de communautés surpoliciées. Les accusations courantes portées contre des manifestantes ou manifestants comprennent les suivantes :

- ⚠ Agression (accusation souvent portée dans le cas d'affrontements entre manifestants et contre-manifestants ou entre les manifestants et la police);
- ⚠ Méfait, y compris la restriction de l'utilisation d'un bien;
- ⚠ Participer à une émeute, causer du désordre ou participer à un attroupement illégal (accusations très peu probables dans le contexte des événements Fierté) ([Black Legal Action Centre](#)).

Aussi :

La législation sur les droits de la personne au Canada, y compris la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et les codes provinciaux et territoriaux des droits de la personne, stipule que les commerces situés à proximité des événements Fierté (comme tous les autres commerces) ne peuvent pas refuser de servir les personnes participant à la Fierté.



Scénarios à prévoir...Que faire si ça arrive?

Que dois-je faire si j'assiste à un crime haineux ou à un incident haineux pendant l'événement ou la Fierté?

(Voir les sections intitulées [Principaux indices qu'un crime haineux peut avoir été commis](#) et [Signaler un crime haineux](#).)

En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Vous pouvez aussi texter le mot HOME au numéro 686868 au Canada pour communiquer par texto avec une personne formée en réponse aux crises.

Lorsque vous appelez : quelques conseils

- Si vous êtes à la maison, vous pouvez composer directement le 9-1-1.
- Si vous vous trouvez dans un commerce ou un autre endroit, vous devrez peut-être accéder à une ligne externe avant de composer le 9-1-1.
- Si vous employez un téléphone cellulaire, soyez prêt à indiquer l'emplacement exact de l'urgence. L'appel est gratuit.
- Pour accéder au service à l'aide d'un ATME (appareil de télécommunications pour malentendants), appuyez sur la touche de la barre d'espace de façon répétée jusqu'à ce que vous receviez une réponse.
- Les personnes sourdes ou ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole peuvent s'inscrire au [service TEXTO au 9-1-1](#).
- Si vous ne parlez pas le français ou l'anglais, vous devez rester en ligne jusqu'à ce que la personne qui prend l'appel communique avec notre service de traduction téléphonique.



Durant l'appel

- Restez calme et parlez clairement. Indiquez le service d'urgence que vous souhaitez joindre (police, service d'incendie ou ambulance) et soyez prêt à donner les renseignements suivants :
 - une description de ce qui se passe
 - le lieu
 - vos nom, adresse et numéro de téléphone
- Restez en ligne pour donner de plus amples renseignements si la personne qui prend l'appel vous en demande.
- Ne raccrochez pas tant que la personne qui prend l'appel ne vous aura pas dit de raccrocher.

*Pour plus de renseignements sur [ce à quoi il faut s'attendre quand on fait une déclaration à la police](#).

Après l'appel

- Une fois que tout le monde est en sécurité, respectez la volonté de la victime si elle ne souhaite pas que vous appeliez la police. C'est son choix.
 - Faites de votre mieux pour offrir un espace sécuritaire (physique et émotionnel) à la victime après un incident ([pour plus de renseignements](#)).
- Que la police ait été appelée ou non au moment de l'incident, il importe de noter tout ce que vous avez vu et entendu de la façon la plus détaillée possible dès que vous en aurez l'occasion.
 - Ces renseignements seront d'une utilité inestimable si l'on vous demande de faire une déclaration plus tard ou que la victime a besoin de vos notes.



- En tant que témoin, prenez le temps de reconnaître ce que vous avez vu et de comprendre qu'il se peut que vous subissiez un traumatisme indirect et que vous avez besoin de soutien. (Voir la section [Ressources de soutien](#))

Dois-je intervenir si l'assiste à un incident, crime ou autre forme de discrimination fondé sur la haine?

Avant tout, et c'est là le plus important, fiez-vous à votre jugement et tentez de rester en sécurité. Il arrive cependant qu'il ne dépende pas de votre volonté que vous aboutissiez là où un incident se produit. Dans ce cas :



Si vous estimez ne pas pouvoir intervenir de façon sécuritaire, trouvez la personne responsable de la sécurité de l'événement et faites-lui savoir qu'il existe une situation dangereuse.

Que dois-je faire si je fais l'objet d'un crime haineux ou d'un incident haineux pendant la Fierté ou un autre événement public?

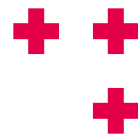
- **Avant tout, et c'est là le plus important, rendez-vous le plus tôt possible à un endroit sécuritaire.** Si vous subissez une blessure physique, efforcez-vous d'obtenir des soins médicaux sans tarder. Déterminez si vous devez appeler une personne à laquelle vous faites confiance pour qu'elle vous aide à rentrer chez vous ou à vous rendre à un endroit où vous vous sentirez en sécurité ([pour plus de renseignements](#)).
- Rappelez-vous qu'il n'en tient qu'à vous de signaler ou non le crime ou l'incident à la police.
 - Que vous décidiez de signaler le crime ou non, il est utile de noter le plus tôt possible tout ce dont vous vous rappeler et de demander (ou de faire demander par le personnel de l'événement) à tout témoin ce dont il se rappelle ou s'il a des vidéos ou des photos à partager. Vous voudrez peut-être signaler le crime aux personnes qui ont organisé l'événement.



- Les soutiens accessibles aux victimes de crimes haineux varient selon le lieu de résidence. Dans bien des cas, vous pouvez accéder à des lignes d'écoute ou à des ressources communautaires qui vous aideront à obtenir le soutien nécessaire. De nombreuses personnes ayant survécu à des incidents haineux bénéficient d'une assistance psychologique ou de soins semblables en santé mentale. (Voir la section [Ressources de soutien](#))

+ **+** **+**

Autres mesures possibles



Autres mesures possibles

Pensez à demander aux autorités de votre gouvernement local de déterminer quels soutiens supplémentaires elles pourraient offrir et/ou de militer en faveur de l'adoption de règlements précis améliorant la sécurité.

- Voir la lettre d'Egale Canada [incitant les gouvernements de tous les ordres à agir pour combattre la haine anti-2ELGBTQI+](#) pour consulter une liste de recommandations sur les règlements et autres mesures de sécurité et d'inclusion que votre municipalité peut prendre.

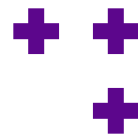
Ne les laissez pas bafouer notre Fierté!

Renseignez-vous davantage au sujet de la campagne d'Egale sur le bafouage de la Fierté qui encourage tout le monde à manifester sa solidarité aux personnes 2ELGBTQI+ en ces temps de montée de la haine.

- Web : egale.ca/nouslaidissonsaspasbafouer
- Médias sociaux : [@egalecanada](https://twitter.com/egalecanada) #MaFiertéNeSeLaissePasBafouer

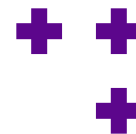


Ressources de soutien



Ressources de soutien

- [Soutien en santé mentale](#) – Liste de ressources, de centres de détresse et de lignes d'écoute téléphonique dressée par le gouvernement du Canada (comprend les répertoires des provinces).
- [LGBT Youth Line](#) – La Youth Line offre un soutien par les pairs confidentiel et ne comportant pas de jugement par téléphone (1-800-268-9688), texto (647-694-4275) et clavardage.
- [Jeunesse, J'écoute](#) – Jeunesse, J'écoute fournit des services électroniques en santé mentale 24/7 dans l'ensemble du Canada. Vous pouvez obtenir un soutien dès maintenant en textant le mot CONNECT au 686868.
- [PFLAG](#) – Pflag Canada offre un soutien entre pairs à toute personne ayant des questions ou des inquiétudes sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.
- [Santé811](#) – Option de télésanté permettant d'entrer en relation avec une infirmière autorisée, de jour comme de nuit, pour recevoir des conseils santé gratuits, sûrs et confidentiels.
- [Across Boundaries](#) – Services en santé mentale et toxicomanie et soutien des PANDC queer et trans.
- [Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être](#) – Si vous éprouvez un sentiment de détresse et souhaitez parler à une autre personne, communiquez avec la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être des Premières Nations, Métis et Inuits.
- [Trans Lifeline](#) – Services de soutien par les pairs, ligne d'écoute et ressources pour les personnes transgenres.
- [SELF](#) – 14 activités d'autosoins sur lesquelles les personnes LGBTQ+ noires comptent actuellement.



Si cette ressource vous a été utile, considérer la possibilité de faire un don.

Vous pouvez nous aider à avoir un impact encore plus significatif.

[Faire don](#)

Egale



Égale

